



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHANCELADE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept février, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Chancelade se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-et-un février deux mille vingt-quatre par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : M. SERRE, Mme RENAUD, M. LAGOUTTE, M. KUYE, Mme FAURE, Mme MOULHARAT, Mme VANDENBERGHE, Mme LAUQUÈRE, M. ANDRÉ É., Mme TOULLIER, M. LAPEYRONNIE, M. MARCHIVE, M. THOUVENIN de VILLARET, M. CHAUMOND, M. GADY, Mme CASADO-BARBA, M. PUGNET, Mme CALEIX, M. DUPEYRAT, Mme SÁLINIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. RIVOT (pouvoir à M. MARCHIVE), M. COUDASSOT-BERDUCOU (pouvoir à Mme RENAUD), Mme DAUDOU-ESPOSITO, M. ANDRÉ J. (pouvoir à M. ANDRÉ É.), Mme CUCCURU-RIVOT (pouvoir à Mme TOULLIER).

ABSENTS : Néant.

Madame Denise LAUQUERE est élue secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Actualisation du plan de financement - Rénovation restaurant scolaire

Rapporteur : Madame Marie-Laure FAURE

Par délibération n°D11_23 en date du 16 février 2023, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, a décidé de procéder à la rénovation du restaurant scolaire notamment pour le remplacement de la toiture, l'isolation et la réparation des murs intérieurs pour permettre aux enfants de se restaurer dans un lieu sécurisé.

Le montant initial de cette opération était estimé à 163 441,41€ HT.
Elle est désormais estimée à **237 385,50€ HT**.

À ce jour, il convient de modifier le plan de financement pour tenir compte de la notification de subvention Grand Périgueux (fonds de concours) et permettre un recalcul sur le montant hors taxe de l'opération.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Honoraire	27 352,50€	DETR - DSIL	83 085€
Intervention préalable	15 000,00€	Conseil Départemental 24	35 000€
Travaux toiture charpente	169 500,00€	Fonds de concours Grand Px	20 000€
Divers	5 533,00€		
Concessionnaires	20 000,00€		
		Autofinancement	99 301,50€
TOTAL	237 385,50€	TOTAL	237 385,50€

AR Prefecture

024-212401020-20240227-D13_24-DE
Reçu le 29/02/2024

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le principe du projet ;
- **APPROUVE** l'actualisation du plan de financement tel que présenté supra ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires au dépôt de demande de subvention.

Fait et délibéré à CHANCELADE, le 27 février 2024.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Certifié exécutoire compte-tenu :

- De la transmission en Préfecture le

- De la publication le

Pascal SERRE
Maire

